

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE (DEEJE) - DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU II (CEC N.6)



● ● ● MÉTIER

L'Éducateur de Jeunes Enfants est un travailleur social qualifié chargé de l'éducation des enfants de 0 à 7 ans, en relation avec les parents. Au sein d'une équipe de travail, il exerce d'une part une action sociale, éducative, préventive et d'autre part une action de coordination. Il contribue à l'éveil et à l'apprentissage à la vie sociale de l'enfant. Il stimule leurs potentialités intellectuelles, affectives, et artistiques à travers des activités ludiques et éducatives. Pour accomplir ses missions, il peut être amené à développer un partenariat avec les professionnels du champ sanitaire et social ainsi que de l'Éducation Nationale.

● ● ● EMPLOI

L'EJE exerce ses activités au sein des communes et des associations à but non lucratif et organismes privés lucratifs dans les secteurs :

- > sociaux et médico-sociaux : Multi-accueil, crèche collective ou familiale, halte-garderie, lieux d'accueil enfants/parents, jardins d'enfants, PMI, Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), Centre d'Action Médicale Sociale Précoce (CAMSP), Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), établissements spécialisés dans l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, Foyer de l'Enfance,
- > de loisirs, de la culture et de l'animation : Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), Centre de Loisirs Associés à l'École (CLAE), centres sociaux,
- > éducatifs : école maternelle, classe passerelle...

● ● ● PRÉREQUIS

- > Être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation.
- > Être titulaire de l'un des examens spéciaux d'entrée dans les Universités.
- > Être titulaire d'un diplôme du travail social ou du paramédical au moins de niveau II.

- > Être titulaire, avec 3 ans d'expérience dans le champ de la petite enfance, du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, du CAP petite enfance, du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique ou d'Auxiliaire de Vie Sociale.
- > Avoir réussi l'examen de niveau organisé par la DRJSCS.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- > Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- > Être admissible à l'inscription de PARCOURSUP ou à l'épreuve orale de sélection par l'apprentissage. Les candidats titulaires d'un diplôme d'état en travail social de niveau II, en parcours post VAE, sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité.

Des allègements et dispenses peuvent être accordés à la demande des candidats sur présentation de pièces justificatives.

● ● ● DURÉE DE LA FORMATION

Elle est dispensée sur 3 ans selon un planning et une alternance spécifique à chaque UFA.

FORMATION THEORIQUE

1 500 h de formation répartie en Domaines de Formation :

- DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille, 500 h
- DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant, 500 h
- DF3 : Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle (250h)
- DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (250h)

Dont 315 heures déléguées aux employeurs, appelées : semaines référées

FORMATION PRATIQUE

1 stage de 8 semaines minimums (280 h) hors du terrain employeur, en France ou à l'Etranger, dans un autre domaine de compétence obligatoire que celui exercé chez l'employeur.

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Des épreuves de certification sont anticipées pendant la formation. L'examen final comprend 4 épreuves :

- > soutenance d'un mémoire professionnel,
- > entretien à partir de 3 travaux sur la démarche éducative,
- > épreuve écrite de note de synthèse,
- > épreuve écrite de communication professionnelle.



● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accompagnement individuel et collectif du jeune enfant
- Analyse de la construction d'un projet d'accompagnement de la famille
- Conception et conduite du projet éducatif
- Prévention et santé du jeune enfant
- Expression et communication écrite et orale
- Communication professionnelle en travail social
- Connaissance et analyse des contextes institutionnels
- Mobilisation des acteurs et des partenaires

● ● ● UNITÉS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA IRTS MARSEILLE
UFA IRTS DIGNE

● ● ● INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site du GIAPATS avec le futur employeur

● ● ● RESULTATS

- Taux de réussite : **97,5%**
- Taux d'insertion : **100%**
- Taux de poursuite d'étude : **0%**
- Taux d'abandon : **0%**
- Taux de satisfaction : **97.2%**
- Taux de rupture : **13%**

Nous vous invitons à **visiter notre site** et à **nous contacter** pour concrétiser votre projet de formation par la voie de l'apprentissage.



